

Republique Rindaise
Ministère de la Jeunesse
et des Sports

1 de
21P

Comesp

30/9/1983

Kigali, le 30 SEP. 1983

N°2780 /12.11

Monsieur le Ministre du Plan
K I G A L I

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe les prévisions du budget de développement pour les exercices 1985 et 1986. Il s'agit de l'implantation des Chantiers des Jeunes dans les Préfectures de KIBUYE et CYANGUGU et d'aménagement de l'infrastructure sportive du Pays.

Les Chantiers des Jeunes permettent au pays de satisfaire quelques unes de ses grandes préoccupations à savoir la formation, l'organisation et l'occupation des Jeunes d'une part et l'augmentation des ressources alimentaires de la population d'autre part.

L'action consiste dans la construction d'une cellule mère qui abritera les sessions de formation des responsables et des gérants des groupements socio-économiques des jeunes, dans l'exécution de cette formation et dans le soutien de ces groupements pour les aider à mettre en place des infrastructures de petit élevage et de vulgariser les réalisations dans leurs milieux.

Le Chentier des Jeunes de KIRUYE qui sera réalisé en 1985 coûtera 55.457.000 F et celui de CYANGUGU prévu pour 1986 a été évalué à 55.933.000 F.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports assurera l'exécution des deux projets en collaboration avec les cadres régionaux et les cadres de terrain des autres départements engagés dans le développement rural.

.../...

S'agissant des sports et Loisirs, les projets vous transmis, par ma lettre n° 1992/12.11 du 30 juillet 1983 restent valables pour 1985 et 1986. Je me permets de vous rappeler qu'ils concernent la contrepartie pour la construction du Stade National et d'un Hôtel Sportif à REMERA ainsi que la contribution du Gouvernement pour épauler les efforts des autorités préfectorales pour doter les préfectures d'installations sportives convenables. Il s'agit surtout des Stades Régionaux de CYANGUGU, DYUMBA, RUHENGARI et GISENYI qui ont fait déjà des efforts concrets dans les travaux d'aménagement d'infrastructure sportive régionale.

C.F.I. à:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I
- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I
- Monsieur le Ministre des Finances
K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
NJINDILYIMANA Augustin
Major DEM
p.d. Directeur Général de
la Jeunesse.-



/Ns.Fr./F.M./

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
B.F.104: KIGALI

Kigali, le 30 SEP. 1983

N° 2779 /12.11

Monsieur le Ministre des Finances
K I G A L I

Monsieur le Ministre,

Référence faite à votre lettre n°506/
Fin 10.00 du 20 mai 1983, j'ai l'honneur de vous transmettre en
annexe les prévisions budgétaires des dépenses de fonctionnement
et d'équipement du Ministère de la Jeunesse et des Sports pour les
exercices 1985 et 1986.

La mobilisation et l'encadrement de
la Jeunesse Rwandaise pose actuellement des problèmes de manque de
personnel et de matériel technique suffisant si bien que le Départe-
ment est encore loin dans la voie de l'accomplissement de sa mission.

C'est pour cette raison que le Minis-
tère de la Jeunesse et des Sports compte sur un départ solide qui
sera amorcé par la préparation et la célébration de l'Année Inter-
nationale de la Jeunesse qui sera marquée par une série d'actions
de réunions de concertation entre jeunes eux-mêmes d'une part et
entre autorités, parents et jeunes d'autre part. Des séminaires,
des manifestations sportives et folkloriques ainsi que des concours
de toutes sortes seront organisés entre les jeunes de toutes les
régions afin de leur faire prendre conscience des problèmes du
Rwanda d'aujourd'hui et de demain et chercher avec eux les solutions
appropriées. Aussi demandons-nous qu'il soit tenu compte dans
l'attribution du budget de l'existence et du fonctionnement du
Comité Consultatif pour les problèmes de la jeunesse créé par
l'Arrêté Présidentiel n°503/12 du 14 octobre 1982 chargé de formu-
ler à l'intention du Gouvernement, un programme concret de mesures
et d'activités à engager en faveur de la Jeunesse et de formuler,
coordonner et catalyser au niveau national et subnational les acti-
vités relatives à l'Année Internationale de la Jeunesse.

.../...

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports devra redoubler d'efforts pour former un plus grand nombre de jeunes ruraux pour qu'ils puissent tirer un meilleur profit des ressources de leur milieu. Mais pour y arriver il faut du personnel compétent et suffisant et du matériel technique que l'État doit fournir à nos Centres de Formation.

Dans le cadre de la promotion des emplois dans le monde rural, le Ministère de la Jeunesse et des Sports incite les jeunes à créer des groupements socio-économiques qui nécessitent des moyens financiers, matériels et humains non négligeables.

Dans le cadre des Sports et Loisirs, le Ministère poursuit la formation des cadres de terrain afin de vulgariser les Sports aux niveaux des Secteurs et des Cellules. Là encore la nécessité de satisfaire la demande, toujours croissante, de matériel sportif tant aux niveaux des écoles, des clubs que de la population exige un budget conséquent.

La promotion des Sports traditionnels et du folklore national doit se poursuivre et faire l'objet de compétitions à tous les niveaux pour réhabiliter la culture Rwandaise. Le Manifeste du MRND nous dit d'ailleurs qu'"au fur et à mesure de l'amélioration des conditions matérielles et de l'intensification des moyens d'éducation générale, les Sports et les Loisirs devront être diversifiés pour combler le plus de besoins culturels possibles". Il est donc superflu d'insister sur les moyens à consentir pour satisfaire les besoins dans ce domaine.

C.f.I.à:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

K I G A L I

- Monsieur le Ministre du Plan

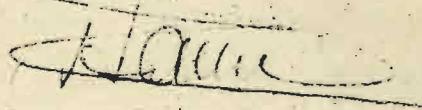
K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

NEINJILYIMANA Augustin

Major BEM

p.o. Directeur Général de la
Jeunesse:-



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
B.P. 1044 KIGALI

PROJET D'UN CHANTIER DES JEUNES A KIBUYE
POUR LA FORMATION ET ENCADREMENT DES JEUNES.

Préambule

La méthode d'encadrement des jeunes par des chantiers des jeunes est un phénomène récent au Rwanda. Une première expérience qui a mobilisé 3.000 jeunes et qui s'étendra dans la suite sur toute la jeunesse de la région concernée (4 Communes de la Préfecture de GIKONGORO et 2 de BUTARE) a prouvé qu'il est possible de mettre au travail dans un court délai un grand nombre de jeunes, de les aider à se créer des emplois rémunérateurs et de mettre en place une infrastructure de base pour le développement agricole de la région.

Le chantier est pour les jeunes de la zone servie un lieu d'entraînement et une zone modèle des expériences de ce qu'ils doivent réaliser chez eux. Il permet au pays de remplir une de ses grandes préoccupations: celle de l'augmentation des ressources alimentaires surtout dans le milieu rural.

Enfin, le Chantier permet de mettre en place dans les groupements des jeunes éparpillés sur les collines une importante infrastructure de petit élevage par et pour la population motivée par les animateurs locaux.

L'Expérience de Gikongoro nous a laissé non seulement une réalisation rurale dont dépendra beaucoup l'alimentation de la population de cette région démunie mais aussi une méthodologie et un certain nombre de techniques qui sont entrain de se développer avec les chantiers du Nord et de l'Est.

La mise en place d'une Cellule-Mère fonctionnant en permanence comme un Centre extra-scolaire ou de Formation permanente est la condition préalable pour démarrer une action de formation et de mobilisation des jeunes. La cellule-mère est d'une importance capitale au niveau du suivi et de la vulgarisation des innovations.

Par ailleurs, la méthode habituelle de formation selon laquelle les jeunes restent pendant 2 ou 3 années sur un banc pour apprendre un métier a été révolutionnée par la méthode de chantiers des jeunes : la formation de courte durée suivie de recyclages périodiques avec un accent très marqué sur la formation sur le tas. Les jeunes formés dans le système ancien sortent avec un bagage de connaissances techniques qu'ils ne peuvent pas mettre à profit faute de capitaux pour démarrer, alors que ceux formés sur le tas mettent en place les structures de leur accueil pendant la formation-même.

Des études particulières sur les coûts d'installation, les rendements et marges bénéficiaires des groupements installés sont entrain d'être faites au Nord et au Sud pour permettre au Ministère de la Jeunesse et des Sports d'arrêter une fois pour toutes sa politique d'action.

Le B.D 1985 pourrait aider le Ministère de la Jeunesse et des Sports à démarrer un nouveau chantier des jeunes à Kibuye.

A. IDENTIFICATION GENERALE DU PROJET

1. Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports B.P. 1044 KIGALI
2. Dénomination du Projet : Chantier des Jeunes à Kibuye
3. Nature du Projet : Il s'agit de la réalisation d'opérations spécifiques ayant comme pivot central les objectifs du projet national Rwandais "Intensification Agricole" et venant en ~~renforcement~~ et en extension de celui-ci. Le cadre technique (étude préalable, encadrement technique. des réalisations, suivi et intégration dans un plan de développement) sera donc celui des projets convergents de l'intensification de l'agriculture, le budget de développement intervenant dans un créneau propre d'actions de sensibilisation sur les techniques d'élevage, s'adressant à la Jeunesse Rwandaise et aux population rurales auxquelles sont destinées les réalisations. Les domaines d'intervention du projet sont :
 - la lutte contre l'érosion et mesures de conservation des sols (aménagement de terrasses de cultures, pépinières, reboisement).
 - l'amélioration de l'infrastructure des Communes en vue de l'améliorations des techniques agricoles (travaux d'aménagement de l'infrastructure, animation et vulgarisation des techniques de petit élevage).
 - une action de sensibilisation aux problèmes de l'hygiène et de promotion de la médecine préventive ainsi que de l'amélioration de l'environnement humain.
4. Localisation du Projet : Le projet sera réalisé en Préfecture de Kibuye et dans les 9 Communes que compte cette Préfecture. Le siège du projet sera localisé ultérieurement compte tenu de l'infrastructure d'accueil.
5. Organe chargé de l'exécution : La réalisation de ce projet est sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports et implique fondamentalement l'intervention et l'appui :
 - du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (actions sur le terrain)
 - du Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif (animation dans le cadre de la coopération et du développement communautaire)
 - du Ministère de l'Intérieur (le projet doit se réaliser dans les Communes qui sont sous l'autorité de ce Ministère et les techniciens d'exécution ressortent de son cadre de terrain)
 - du Ministère de la Santé Publique (assurera l'éducation sanitaire de la population et l'assainissement de l'environnement humain)
 - de l'Office Rwandais de l'Information (pour la sensibilisation de la population et la radiodiffusion des informations concernant le chantier des jeunes)

.../...

6. Responsable du Projet : Etant donné que ce projet s'adresse à la Jeunesse et aux populations rurales auxquelles sont destinées les réalisations, il a été décidé que le Ministère de la Jeunesse coordonnera le programme tandis que les autres Ministère cités ci-dessus serviront d'appui chacun en ce qui le concerne.

7. Bénéficiaires des réalisations: Les jeunes déscolarisés de la Préfecture Kibuye. Le projet concerne spécialement les responsables des groupements socio-économique. Dans sa phase de vulgarisation, le projet est appelé à atteindre tous les jeunes des dites Communes (=10.000 par commune en moyenne).

8. Durée d'exécution : La réalisation du chantier est étendue sur 12 mois de l'exercice 1985. Les premiers mois seront consacrés à la mise^{en} place des infrastructures et à la formation théorique et pratique des jeunes chefs d'équipes en deux promotion de 1 mois chacune.

Le reste du temps sera consacré aux activités des jeunes sur le terrain, consistant principalement dans la construction d'abris pour animaux (porcs, lapins, poules, chèvres), dans la plantation d'herbes fourragères, la lutte anti-érosive, etc... Chaque promotion sera recyclée deux fois pendant ces quatre mois et une réunion mensuelle des techniciens communaux chargés de l'exécution du projet est prévue. Pendant la même période deux évaluations du projet seront faites, la première au quatrième mois et la seconde à la fin.

9. Date de démarrage : Le démarrage du projet est prévu pour le 1/1/1985.

B. DESCRIPTION DU PROJET

1. Contexte du Projet :

Le projet sera réalisé dans les trois phases suivantes :

a) Phase de sensibilisation et de mise en place des infrastructures

Animation des jeunes dans les secteurs communaux et sensibilisation des autorités locales pour expliquer l'action en vue. Délimitation des terrains d'accueil des groupements et commencement de la culture des plantes fourragères.

Construction de la Cellule-mère du chantier.

b) Phase théorique : Formation en deux promotions des jeunes chef d'équipes en matière d'agriculture, d'élevage de coopération et de santé publique. Ces jeunes auront à transmettre à leurs groupements les connaissances acquises pendant la formation. Un mois de formation théorique et pratique suffira pour leur donner des connaissances de base pour l'amélioration des méthodes agricoles et d'élevage et leur environnement car le suivi sera consacré à ancrer ces connaissances dans leurs réflexes quotidiens.

c) Phase pratique : Elle consiste dans le reboisement (lutte anti-érosive) et l'élevage du petit bétail. Dans la phase théorique, leurs formateurs devront initier les jeunes aux travaux de lutte anti-érosive et de l'élevage du petit bétail notamment celui des lapins, des poules et des porcs.

L'accent sera mis sur les conséquences de l'érosion, l'importance du reboisement et autres méthodes de L.A.E., l'avantage d'élever le petit bétail, le profit alimentaire de cet élevage, l'importance du compost et du fumier. Quant à la phase pratique, les jeunes seront initiés au reboisement proprement dit dans les endroits qui seront déterminés par les autorités compétentes. Il en sera de même pour l'élevage et pour d'autres travaux pratiques. Les Préfectures intéressées ont beaucoup à faire dans les domaines de reboisement et de l'élevage.

Ce projet permettra aux jeunes touchés par le projet, il s'agit de toute la population des Communes intéressées notamment les jeunes appartenant aux groupements socio-économiques (pré-coopératives des jeunes).

- Les travaux à effectuer :

1) Reboisement :

- Les pépinières seront préparées par les Communes.
- Les trouaisons et le piquetage seront exécutés par les jeunes eux-mêmes.
- Techniquement les jeunes seront encadrés par les agronomes communaux et les vulgarisateurs agricoles. Le matériel sera fourni par le Projet.

2) Élevage du petit bétail :

- Les treillis, les tôles, les clous et les sujets d'élevage seront fournis par le projet. Il en sera de même pour l'alimentation et d'entretien des animaux au début du projet. Les Communes Rwandaises fourniront les terrains, le bois de construction ainsi que le salaire du personnel d'encadrement.

3) Affectation des biens.

En cas de dissolution des Groupements Socio-Economiques des jeunes, les boisements, les animaux, les constructions et les autres biens issus de ce projet constituent un patrimoine des Communes concernées par le projet.

Devis pour un groupement ayant 1 ha de culture avec des abris pour 40 lapins, 40 poules, 5 porcs, 10 chèvres

A. <u>Elevage</u> :	50 m de treillis à 800 Frs le m	=	40.000 FRs
	72 tôles de 3 m à 450 Frs la pièce	=	32.400 FRs
	50 kg de clous à 160 Frs le Kg	=	8.000 FRs
	2 marteaux à 600 Frs	=	1.200 FRs
	2 haches à 500 Frs	=	1.000 FRs
	12 lapins à 300Frs	=	3.600 FRs
	10 poules à 300 Frs	=	3.000 FRs
	4 porcs à 4000 Frs	=	16.000 FRs
	2 chèvres à 2000 Frs	=	4.000 FRs
	2 moutons à 2000 Frs	=	4.000 FRs

113.200 FRs

B. Agriculture :

20 houes à 400 Frs	=	8.000 FRS
1 brouette à 10.000 FRS	=	10.000 FRS
10 machettes à 280 FRS	=	2.800 FRS
5 pics à 780 Frs	=	3.900 FRS
		<hr/>
		24.700 FRS

Total pour 1 groupement = 137.900 FRS

LE SUIVI DU CHANTIER

Après la mise en place des infrastructures de Formation et d'Encadrement de la Jeunesse, il s'agira pour la Ministère de la Jeunesse et des Sports d'assurer :

- La formation permanente des jeunes touchés par l'action sur le tas et des chefs d'équipes dans des recyclages réguliers.

- Coordonner les efforts des techniciens communaux (agronomes, vétérinaires, encadreurs de la Jeunesse, assistants sociaux) pour qu'ils assurent cette formation sur le tas et s'occupent des complexes mis en place pour en augmenter la productivité.
- Fournir un supplément de matériel technique pour créer d'autres groupements de jeunes qui se seront intéressés à l'action et/ou pour l'extension des complexes mis en place.
- Mettre en place un système de commercialisation des produits des jeunes, d'approvisionnement en semences sélectionnées et en animaux de bonne race. L'infrastructure de suivi comprendra une salle polyvalente, un bureau, 2 chambres de logement et 2 magasins (devis établi par le Ministère des Travaux Publics et de l'Équipement).
- Sensibiliser les jeunes non touchés par le projet pour qu'ils soient associés à l'action de formation et d'encadrement dans la région.

Financement

a) Infrastructure

	! Surf. !	P.U. !	P.T.
1) Ateliers et salles de cours			
- 1 atelier de couture 10 x 10	! 100	! 28.000!	2.800.000
- 2 documentation bibliothèque de alphabé-	!	!	
tisation 10 x 10 n	! 100	! 28.000!	2.800.000
- bureau 15 n x 5 n	! 75	! 28.000!	2.100.000
2) Cuisine et Réfectoire + Magasin 16 n x 10	! 160	! 28.000!	4.480.000
3) Salle de conférence 10 n x 18 n	! 180	! 28.000!	5.040.000
4) Guest House 10 n x 13 n	! 130	! 28.000!	3.640.000
5) Dortoirs 36 n $\frac{1}{2}$ 8	! 2.880	! 28.000!	8.064.000
6) Toilettes 3 n x 6 n x 2	! 36	! 28.000!	1.008.000
			<hr/>

29.952.000 FRS

b) Equipment

1) <u>Atelier de couture</u>		
4 Tables de coupe	! 8.000!	32.000
20 Chaises	! 1.500!	30.000
2 armoires	! 13.000!	26.000
2 garde robes	! 23.000!	46.000
2 Etagères	! 13.000!	26.000
2) <u>Documentation, Bibliothèque, Alphabétisation</u>		
2 grandes tables	! 8.000!	16.000
15 tables moyennes	! 6.000!	90.000
20 Chaises	! 1.500!	30.000
10 Etagères	! 13.000!	130.000
1 tableau noir	! 7.000!	7.000
3 tableaux à lettres mobiles	! 4.500!	13.500
1 Armoire	! 13.000!	13.000
3) <u>Bureaux</u>		
3 bureaux	! 45.000!	135.000
9 chaises	! 6.000!	54.000
2 classeurs métalliques	! 55.000!	110.000
2 Etagères	! 13.000!	26.000
1 stercileuse	! 250.000!	250.000
1 photocopieus	! 380.000!	380.000
1 machine à écrire	! 80.000!	80.000
1 machine à calculer	! 30.000!	30.000
4) <u>Cuisine, Réfectoire, Magasin</u>		
10 tables	! 7.000!	70.000
50 chaises	! 1.500!	75.000
2 armoires	! 13.000!	26.000
2 Etagères	! 13.000!	26.000
5) <u>Salle de conférence</u>		
20 Tables	! 7.000!	140.000
100 chaises	! 1.500!	150.000
Sonorisation	! 250.000 !	250.000
6) <u>Dortoirs</u>		
100 lits	! 8.000!	800.000
100 Matelas	! 3.500!	350.000
200 Couvertures	! 800!	160.000
7) <u>Guest House</u>		
4 Lits	! 15.000!	60.000
2 Table	! 8.000!	16.000

1 Salon	! 65.000 !	65.000
1 Buffet	! 45.000 !	45.000
		<hr/>
		3.757.500 FRW

Total infrastructure = 29.952.000 FRW

Equipement = 3.757.500 FRW

c) Moyen de transport

Carionnette TOYOTA Stout	1.100.000 FRW
Carrosserie	35.000 FRW
Bâche	25.000 FRW
Entretien (20.000 x 12 mois)	240.000 FRW
Carburant (600 l x 65 x 12 mois)	468.000 FRW
	<hr/>
	1.868.000 FRW

d) Matériel agricole et d'élevage pour le Centre

100 Houes à 400	40.000 FRW
20 Machettes à 200	4.000
10 Haches à 350	3.500
20 Brouettes à 5000	100.000
20 Pics à 700	14.000
10 Treillis (rouleaux) à 9000	90.000
150 Tôles à 420	63.000
2 Clous (sacs) à 8.000	16.000
	<hr/>
	330.500 FRW

e) Matériel de couchage

100 Couverture à 600	60.000
50 Lits à 8000	400.000
50 matelas à 3500	175.000
	<hr/>
	635.000 FRW

f) Matériel de cuisine

3 Marmites MOVERO à 350.000	1.050.000
100 Assiettes à 80	8.000
100 Fourchettes à 50	5.000
100 Cuillères à 50	5.000
100 Couteaux à 50	5.000
100 Gobelets à 120	12.000
20 Louches à 300	6.000
20 Cannetes à 650	13.000
120 Cuvettes à 400	48.000
120 Seaux à 650	78.000
10 Savons sulfo (paquets à 1200	12.000
	<hr/>
	1.242.000 FRW

g) Restaurant

300 Frs/J/Pers. x 100 jeunes en 60 jours = 1.800.000 FRW

h) Moyen de déplacement des encadreurs

9 motos YAMAHA 100 à 135.000 1.215.000 FRW

Entretien : 2000 FRW x 9 x 12 mois 216.000

Carburant : 50 l/nois x 12 mois x 9 motos x 65 FRs = 351.000

1.782.000 FRW

i) Forfait

300.000 FRW

j) Matériel technique pour 100 groupements (vois devis P...)

100 complexes pour 100 groupements x 135.900 = 13.790.000 FRW

Récapitulation

a) Infrastructure	!	29.952.000	!
b) Equipement	!	3.757.500	!
c) Transport	!	1.868.000	!
d) Matériel technique pour le Centre		330.500	!
e) Matériel de couchage	!	635.000	!
f) Matériel de cuisine	!	1.242.000	!
g) Restaurant	!	1.800.000	!
h) Motos pour Encadreurs	!	1.782.000	!
i) Matériel de bureau	!	300.000	!
j) Matériel pour le GSE	!	13.790.000	!

TOTAL = 55.457.000 FRW

Kigali, le 26/9/1983

PROJET D'UN CHANTIER DES JEUNES A CYANGUGU

Pour la Formation et l'Encadrement des jeunes

Préambule

La méthode d'encadrement des jeunes par des chantiers des jeunes est un phénomène récent au Rwanda. Une première expérience qui a mobilisé 3.000 Jeunes et qui s'étendra dans la suite sur toute la jeunesse des régions concernées a prouvé qu'il est possible de mettre au travail dans un court délai un grand nombre de jeunes, de les aider à se créer des emplois rémunérateurs et de mettre en place une infrastructure de base pour le développement agricole de la région.

Le chantier est pour les jeunes de la zone servie un lieu d'entraînement et une zone modèle des expériences de ce qu'ils doivent réaliser chez eux. Il permet au pays de remplir une de ses grandes préoccupations celle de l'augmentation des ressources alimentaires surtout dans le milieu rural.

Enfin, le chantier permet de mettre en place dans les groupements des jeunes éparpillés sur les collines une importante infrastructure de petit élevage par et pour la population motivée par les animateurs locaux.

L'Expérience de GIKONGORO nous a laissé non seulement une réalisation rurale dont dépendra beaucoup l'alimentation de la population de cette région démunie mais aussi une méthodologie et un certain nombre de techniques qui sont entrain de se développer.

La mise en place d'une Cellule-Mère fonctionnant en permanence comme un centre extra-scolaire ou de formation permanente est la condition préalable pour démarrer une action de formation et de mobilisation des jeunes. La cellule-mère est d'une importance capitale au niveau du suivi et de la vulgarisation des innovations introduites par le projet.

Par ailleurs, la méthode habituelle de formation selon laquelle les jeunes restent pendant 2 ou 3 années sur un banc pour apprendre un métier a été révolutionnée par la méthode de chantiers des jeunes : la formation de courte durée suivie de recyclages périodiques avec un accent très marqué sur le cas.

Les jeunes formés dans le système ancien sortent avec un bagage de connaissances techniques qu'ils ne peuvent pas mettre à profit faute de capitaux pour démarrer, alors que ceux formés sur le tas mettent en place les structures de leur accueil pendant la formation-même.

Des études particulières sur les coûts d'installation, les rendements et marges bénéficiaires des groupements installés sont entrain d'être faites pour permettre au Ministère de la Jeunesse et des Sports d'arrêter une fois pour toutes sa politique d'action.

Le Budget 1966 pourrait aider le Ministère de la Jeunesse et des Sports à démarrer un nouveau chantier des jeunes à CYANGUGU.

A. IDENTIFICATION GENERALE DU PROJET

1. Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports B.P. 1044 KIGALI
2. Dénomination du Projet : Chantier des Jeunes de CYANGUGU
3. Nature du Projet : Il s'agit de la réalisation d'opérations spécifiques ayant comme pivot central les objectifs du projet national Rwandais "Intensification Agricole" et venant en renforcement et en extension de celui-ci. Le cadre technique (étude préalable, encadrement technique, des réalisations, suivi et intégration dans un plan de développement) sera donc celui des projets convergeants de l'intensification de l'agriculture, le P.D. intervenant dans un créneau propre d'actions de sensibilisation sur les techniques d'élevages, s'adressant à la Jeunesse de CYANGUGU et aux populations rurales auxquelles sont destinées les réalisations. Les domaines d'intervention du projet sont :
 - La lutte contre l'érosion et mesures de conservation des sols (aménagement de terrasses de cultures, pépinières, reboisement).
 - La mise en place d'infrastructure de formation des jeunes de la région
 - L'amélioration de l'infrastructure des communes en vue de l'amélioration des techniques agricoles (travaux d'aménagement de l'infrastructure, animation et vulgarisation des techniques de petit élevage).
 - Une action de sensibilisation aux problèmes de l'hygiène et de la promotion de la médecine préventive ainsi que de l'amélioration de l'environnement humain.
4. Localisation du Projet : Le projet sera réalisé en préfecture de CYANGUGU dans les 11 Communes qui la composent.
Le siège du projet sera localisé ultérieurement compte tenu de l'infrastructure d'accueil.
5. Organe chargé de l'exécution : La réalisation de ce projet est sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports et implique fondamentalement l'intervention et l'appui :
 - du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (actions sur le terrain)
 - du Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif (animation dans le cadre de la coopération et du développement communautaire)

- du Ministère de l'Intérieur (le projet doit se réaliser dans les communes qui sont sous l'autorité de ce Ministère et les techniciens d'exécution ressortent de son cadre de terrain)
 - du Ministère de la Santé Publique (assurera l'éducation sanitaire de la population et l'assainissement de l'environnement humain)
 - de l'Office Rwandais de l'Information (pour la sensibilisation de la population et la radiodiffusion des informations concernant le chantier des jeunes).
6. Responsable du Projet : Etant donné que ce projet s'adresse à la Jeunesse et aux populations rurales auxquelles sont destinées les réalisations, il a été décidé que le Ministère de la Jeunesse coordonnera le programme tandis que les autres Ministère cités ci-dessus serviront d'appui chacun en ce qui les concerne.
7. Bénéficiaires des réalisations : Les jeunes descolarisés et non scolarisés des 11 Communes de CYANGUGU. Le Projet concerne spécialement 100 jeunes chefs d'équipes ou responsables des groupements socio-économiques existants.
Dans sa phase de vulgarisation, le projet est appelé à atteindre tous les jeunes desdites communes (= 10.000 par commune en moyenne).
8. Durée d'exécution : La réalisation du chantier est étendue sur 12 mois de l'exercice 1986 . Les premiers mois seront consacrés à la mise en place des infrastructures et à la sensibilisation des groupements concernés.
Le reste du temps sera consacré à la formation des responsables et aux activités des jeunes sur le terrain, consistant principalement dans la construction d'abris pour animaux (porcs, lapins, poules, chèvres), dans la plantation d'herbes fourragères, la lutte anti-érosive, etc.
Chaque promotion sera recyclée deux fois pendant la période du projet et des réunions mensuelles des techniciens communaux chargés de l'exécution du projet sont prévues.
Pendant la même période deux évaluations du projet seront faites, la première au quatrième mois et la seconde à la fin.
9. Date de démarrage : Le démarrage du projet est prévu pour le 1/1/1986.

B. DESCRIPTION DU PROJET

1. Contexte du Projet

Le projet sera réalisé dans les trois phases suivantes :

a) Phase de sensibilisation et de construction des infrastructures

Animation des jeunes dans les secteurs communaux et sensibilisation des autorités locales pour expliquer l'action en vue. Délimitation des terrains d'accueil des groupements et commencement de la culture des plantes fourragères. Construction de la Cellule-mère du chantier.

b) Phase théorique : Formation en deux promotions des jeunes chefs d'équipes en matière d'agriculture, d'élevage, de coopération et de santé publique.

Ces jeunes auront à transmettre à leurs groupements les connaissances acquises pendant la formation. Un mois de formation théorique et pratique suffira pour leur donner des connaissances de base pour l'amélioration des méthodes agricoles et d'élevage et leur environnement car le suivi sera consacré à ancrer ces connaissances dans leurs réflexes quotidiens.

c) Phase pratique :

Elle consiste dans le reboisement (lutte anti-érosive) et l'élevage du petit bétail. Dans la phase théorique, leurs formateurs devront initier les jeunes aux travaux de lutte anti-érosive et de l'élevage du petit bétail notamment celui des lapins, des poules et des porcs. L'accent sera mis sur les conséquences de l'érosion, l'importance du reboisement et autres méthodes de L.A.E., l'avantage d'élever le petit bétail, la facilité d'élever le petit bétail, le profit alimentaire de cet élevage, l'importance du compost et du fumier. Quant à la phase pratique, les jeunes seront initiés au reboisement proprement dit dans les endroits qui seront déterminés par les autorités compétentes. Il en sera de même pour l'élevage et pour d'autres travaux pratiques. Les préfectures intéressées ont beaucoup à faire dans les domaines de reboisement et de l'élevage.

Ce projet permettra aux jeunes d'améliorer le sol et ainsi d'augmenter la production agro-pastorale.

- Les travaux à effectuer :

1) Reboisement :

- Les pépinières seront préparées par les communes.
- Les trouaisons et le piquetage seront exécutés par les jeunes eux-mêmes
- Techniquement les jeunes seront encadrés par les agronomes communaux et les vulgarisateurs agricoles. Le matériel sera fourni par le Projet.

2) Elevage du petit bétail :

- Les treillis, les tôles, les clous et les sujets d'élevage seront fournis par le projet. Il en sera de même pour l'alimentation et l'entretien des animaux au début du projet. Les Communes intéressées fourniront les terrains, le bois de construction ainsi que le salaire du personnel d'encadrement.

3) Affectation des biens

En cas de dissolution des Groupements Socio-Economiques des jeunes, les boisements, les animaux, les constructions et les autres biens issus de ce projet constituent un patrimoine des communes concernées par le projet.

Devis pour un groupement ayant: 1 Ha. de cultures avec des abris pour :

- 40 lapins
- 40 poules
- 5 porcs
- 10 chèvres

A. <u>Elevage</u>	:	50 m de treillis à 800 FRS le m	=	40.000 FRS
		72 tôles de 3 m à 450 FRS la pièce	=	32.400 FRS
		50 kg de clous à 160 FRS le kg	=	8.000 FRS
		2 marteaux à 600 FRS	=	1.200 FRS
		2 haches à 500 FRS	=	1.000 FRS
		12 poules à 300 FRS	=	3.600 FRS
		10 poules à 300 FRS	=	3.000 FRS
		4 pores à 4.000 FRS	=	16.000 FRS
		2 chèvres à 2.000 FRS	=	4.000 FRS
		2 moutons à 2.000 FRS	=	4.000 FRS
				<u>113.200 FRS</u>
B. <u>Agriculture</u>	:			
		20 houes à 400 FRS	=	8.000 FRS
		1 Brouette à 10.000 FRS	=	10.000 FRS
		10 Machettes à 200 FRS	=	2.000 FRS
		5 pics à 780 FRS	=	3.900 FRS
				<u>24.700 FRS</u>
Total pour 1 groupement			=	<u>137.900 FRS</u>

LE SUIVI DU CHANTIER

Après la mise en place des infrastructures de formation et d'encadrement de la jeunesse, il s'agira pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports d'assurer :

- La formation permanente des jeunes touchés par l'action sur le tas et des chefs d'équipes dans des recyclages réguliers.
- Coordonner les efforts des techniciens communaux (agronomes, vétérinaires, encadreurs de la Jeunesse, assistants sociaux) pour qu'ils assurent cette formation sur le tas et s'occupent des complexes mis en place pour en augmenter la productivité.
- Fournir un supplément de matériel technique pour créer d'autres groupements de jeunes qui se seront intéressés à l'action et/ou pour l'extension des complexes mis en place
- Mettre en place un système de commercialisation des produits, des jeunes, d'approvisionnement en semences sélectionnées et en animaux de bonne race. L'infrastructure de suivi comprendra une salle polyvalente, un bureau, 2 chambres de logement et 2 magasins (devis établi par le Ministère des Travaux Publics et de l'Équipement).
- Sensibiliser les jeunes non touchés par le projet pour qu'ils soient associés à l'action de formation et d'encadrement dans la région.

Financement

a) Infrastructures

	! Surf. !	P.U. !	P.T. !	
- 1 atelier de couture 10 x 10 m	! 100 !	20.000 !	2.000.000	FRS
- 2 documentantion bibliothèque et alphabétisation 10 x 10 m	! 100 !	20.000 !	2.000.000	FRS
- bureau 15 m x 5 m	! 75 !	20.000 !	2.100.000	FRS
2) Cuisine et Réfectoire + Magasin 16 m x 10	! 160 !	20.000 !	4.400.000	FRS
3) Salle de conférence 10 m x 13 m	! 130 !	20.000 !	5.040.000	FRS
4) Guest House 10 m x 13 m	! 130 !	20.000 !	3.640.000	FRS
5) Dortoirs 36 m x 8	! 2.880 !	20.000 !	8.064.000	FRS
6) Toiletttes 3 m x 6 m x 2	! 36 !	20.000 !	1.000.000	FRS
			<u>29.952.000</u>	FRS

b) Equipement

1) Atelier de couture

4 Tables de coupe	! 8.000 !		32.000	FRS
20 Chaises	! 1.500 !		30.000	FRS
2 Armoires	! 13.000 !		26.000	FRS
2 Garde robes	! 23.000 !		46.000	FRS
2 Etagères	! 13.000 !		26.000	FRS

2) Documentation, Bibliothèque, Alphabétisation

2 Grandes tables	! 8.000 !		16.000	FRS
15 Tables moyennes	! 6.000 !		90.000	FRS
20 Chaises	! 1.500 !		30.000	FRS
10 Etagères	! 13.000 !		130.000	FRS
1 Tableau noir	! 7.000 !		7.000	FRS
3 Tableau à lettres mobiles	! 4.500 !		13.500	FRS
1 Armoire	! 13.000 !		13.000	FRS

3) Bureaux

3 Bureaux	!	45.000	!	135.000
9 chaises	!	6.000	!	54.000
2 Classeurs métalliques	!	55.000	!	110.000
2 Etagères	!	13.000	!	26.000
1 Stencileuse	!	250.000	!	250.000
1 Photocopieuse	!	300.000	!	300.000
1 Machine à écrire	!	30.000	!	30.000
1 Machine à calculer	!	30.000	!	30.000

4) Cuisine, Réfectoire, magasin

10 tables	!	7.000	!	70.000
50 Chaises	!	1.500	!	75.000
	!		!	
2 Armoires	!	13.000	!	26.000
2 Etagères	!	13.000	!	26.000

5) Salle de conférence

20 Tables	!	7.000	!	140.000
100 Chaises	!	1.500	!	150.000
Sonorisation	!	250.000	!	250.000

6) Dortoirs

100 Lits	!	8.000	!	800.000
100 Matelas	!	3.500	!	350.000
200 Couvertures	!	800	!	160.000

7) Guest house

4 Lits	!	15.000	!	60.000
2 Tables	!	8.000	!	16.000
1 Salon	!	65.000	!	65.000
1 Buffet	!	45.000	!	45.000

3.757.500 FLS

Total Infrastructure = 29.952.000 FLS

Equipement = 3.757.500 FLS

34.709.500 FLS

c) Moyen de transport

Carionnette Toyota stout	!	1.100.000 FRS
Carrosserie	!	35.000 FRS
Bâche	!	25.000 FRS
Entretien (20.000 x 12 mois)	!	940.000 FRS
Carburant (6001 x 65 x 12 mois)	!	468.000 FRS
		<u>1.368.000</u>

d) Matériel agricole et d'élevage pour le centre

100 houes à 400	!	40.000 FRS
20 machettes à 200	!	4.000 FRS
10 haches à 350	!	3.500 FRS
20 brouettes à 5.000	!	100.000 FRS
20 pics à 700	!	14.000 FRS
10 treillis (rouleaux) à 9.000	!	90.000 FRS
150 tôles à 420	!	63.000 FRS
2 clous (sacs) à 8.000	!	16.000 FRS
		<u>330.500 FRS</u>

e) Matériel de couchage

100 Couvertures à 600	!	60.000 FRS
50 Lits à 8.000	!	400.000 FRS
50 Matelas à 3.500	!	175.000 FRS
		<u>635.000 FRS</u>

f) Matériel de Cuisine

3 marmites Movero à 350.000	!	1.050.000 FRS
100 Assiettes à 30	!	3.000 FRS
100 Fourchettes à 50	!	5.000 FRS
100 Cuillères à 50	!	5.000 FRS
100 Couteaux à 50	!	5.000 FRS
100 Gobelets à 120	!	12.000 FRS
20 Louches à 300	!	6.000 FRS
20 Camettes à 650	!	13.000 FRS
120 Cuvettes à 400	!	48.000 FRS
120 Seaux à 650	!	78.000 FRS
10 Savon Sulfo (paquets) à 1.200	!	12.000 FRS
		<u>1.242.000 FRS</u>

g) Restaurant

300 Frs/j/PERSONNE X 100 Jeunes en 60 jours = 1.800.000 FRs

h) Moyen de déplacement des encadreurs

11 motos YAMAHA 100 à 135.000 = 1.485.000 FRs

Entretien : 2.000 Frs x 11 x 12 mois = 264.000 FRs

Carburant : 50 l/mois x 12 mois x 11 motos x 65 f = 429.000 FRs

2.178.000 FRs

i) Matériel de bureau

Forfait = 300.000 FRs

j) Matériel technique pour 100 groupements (voir devis P...)

100 Complexes pour 100 groupements x 137.900 = 13.790.000 FRs

Récapitulation

a) Infrastructure	!	29.952.000
b) Equipement	!	3.757.500
c) Transport	!	1.060.000
d) Matériel technique pour le centre!		330.500
e) Matériel de couchage	!	635.000
f) Matériel de cuisine	!	1.245.000
g) Restaurant	!	1.800.000
h) Motos pour encadreurs	!	2.178.000
i) Matériel de bureau	!	300.000
j) Matériel pour les GSE	!	13.790.000

TOTAL = 55.913.000 FRs

Kigali, le 26/09/1903.-